



Concours d'éloquence

L'éthique du bien-manger

2025



AMOPA
Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques



Règlement

Article 1 : Généralités.

Afin de mettre en valeur les talents des élèves et apprentis, mais aussi de les révéler, la Villa Rabelais, l'AMOPA, la SMLH et la FNUJA , organisent le concours d'éloquence « L'éthique du bien-manger » pour les lycéens et apprentis d'Indre-et-Loire. La Société des Membres de la Légion d'Honneur est placée sous le haut patronage du grand chancelier de la Légion d'Honneur. L'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques est placée sous le haut patronage du Ministre de l'Éducation Nationale. Ces associations sont toutes deux placées sous le haut patronage du Président de la République. La Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats est une association de droit privé regroupant des avocats âgés de moins de 40 ans. La Villa Rabelais est un tiers-lieux culturel dont la programmation a été confiée par la Ville de Tours à l'équipe de l'Institut européen d'histoire et des cultures de l'alimentation (IEHCA), dans le cadre de son université ouverte des sciences gastronomiques. Ce concours contribue, ainsi, à développer l'expression orale, aujourd'hui indispensable pour la réussite des examens mais, également, pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses convictions pour convaincre.

Article 2 : Inscriptions.

Les inscriptions sont gratuites, et à déposer par mail jusqu'au 30 mars 2025 à kilien.stengel@villa-rabelais.fr pour les candidats et les accompagnateurs. Ce concours est ouvert aux apprenants de première et terminale de lycée général, professionnel ou technique, et centre de formation d'apprentis. Chaque établissement peut organiser une sélection d'un à trois candidats qui participeront à la journée d'éloquence du 26 mai 2025. Les élèves, sélectionnés par leurs enseignants, représenteront leur établissement, lors de l'audition. Il sera nécessaire d'effectuer une inscription individuelle par candidat. Chaque candidat enverra avec sa candidature un texte de 500 signes maximum, espaces compris, présentant le sujet qu'il abordera.

Article 3 : Sujets et thème

Les sujets sélectionnés porteront sur le thème de « L'éthique du bien-manger ». Bien produire, bien transformer, bien manger, être juste, nourrir la planète, la responsabilité des acteurs, le pouvoir des consommateurs, le goût universel, la nécessité,...sont autant de pistes qui pourront ouvrir la réflexion des candidats pour construire leur sujet à portée citoyenne. Le sujet est libre et devra être présenté lors de la candidature afin de se conformer au thème.

Article 4 : L'exposé

La prise de parole, avec une certaine adresse verbale, après avoir été contextualisée, pourra correspondre à un discours, une plaidoirie, une conférence, une déclaration, une oraison, un sermon ou un argumentaire, pour défendre un sujet original avec brio. On évitera les formes de simple énonciation, de poésie, d'exposé ou de briefing.

La rhétorique, la loquacité et la volubilité de la prise de parole, seront les atouts de cette talentueuse éloquence. L'orateur s'exprime seul durant 5 minutes, soit 4 minutes minimum et 6 minutes maximum, sans aide ni support. A la suite de l'exposé le jury pourra poser deux questions au maximum. Cet événement final aura lieu devant public le lundi 26 mai à la Villa Rabelais, 116 bd Béranger à Tours

Règlement

Article 5 : Le jury.

Le jury sera composé d'acteurs du monde universitaire, d'avocats, de membres des Ordres de la Légion d'honneur et des Palmes académiques, et de professionnels.

Afin d'évaluer les discours des candidats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- La qualité de l'expression orale. Ceci inclut le vocabulaire employé mais aussi l'intonation, l'aisance, l'expression, la diction, la gestuelle.
- La qualité de l'argumentation. Ceci inclut la capacité de convaincre mais aussi les idées, l'approche, la réflexion, les exemples, le respect du sujet, la clarté des propos.
- L'attitude face au jury et les réponses aux questions. Ceci inclut notamment la spontanéité des réponses et l'attitude face aux questions.

Le respect du temps est également un critère. Le jury est souverain en sa décision au terme d'une délibération secrète. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

Article 6 : Récompenses.

Les récompenses seront remises à l'issue du concours. Les lots seront principalement composés de dons de la part des partenaires du concours. Chaque concourant recevra un diplôme de participation.

Article 7 : Droits d'images et d'auteurs.

En signant ce règlement, les candidats acceptent que le texte de leur candidature, les éventuels enregistrements sonores, vidéos ou photos, puissent faire l'objet de communications. Si les candidats ne souhaitent pas apparaître sur les photos et vidéos, il sera nécessaire de le signaler, dès l'inscription, auprès de l'organisation.

Article 8 : Réclamation

L'inscription au concours d'éloquence emporte d'emblée l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final. Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler ce concours, ou de disqualifier des candidats si des événements l'imposent et de modifier le présent règlement. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats au concours disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. La participation au Concours emporte l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement que le candidat doit signer et retourner à kilien.stengel@villa-rabelais.fr.

Inscription

NOM Prénom de l'élève ou l'apprenti

Niveau de classe ou formation

Coordonnées personnelles (adresse, téléphone, e-mail) :

Nom de l'établissement scolaire ou CFA :

Nom du chef d'établissement :

Coordonnées de l'établissement scolaire ou de formation (adresse, téléphone, e-mail) :
.....

Nom et prénom, adresse mail de l'enseignant accompagnant :
.....

Sujet proposé :
(fournir un texte de présentation de 500 signes maximum

Date :

Signature

ANNEXE

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PARTICIPATION D'UN MINEUR AU CONCOURS

Nom Prénom de l'enfant mineur participant au concours
N° Rue
CP Ville

Nom Prénom du parent ou personne ayant autorité parentale
N° Rue
CP Ville

Objet : Autorisation parentale pour la participation au concours d'éloquence « L'éthique du bien-manger ».

Je soussigné,

demeurant à.....

(père, mère, tuteur, tutrice : barrer mentions inutiles) de l'enfant
.....

né/née le

et disposant du plein exercice de l'autorité parentale sur cet enfant,

autorise ce dernier à participer au concours d'éloquence « L'éthique du bien-manger»,
se déroulant le 26 mai 2025 à la Villa Rabelais, à Tours.

J'autorise que le nom de mon enfant, les éventuels enregistrements sonores, vidéos ou
photos, puissent faire l'objet de communications en format papier et numérique.

Fait à, le

Signature du représentant légal